

CSA - EP 30 mai

Future protection sociale complémentaire obligatoire

Déclaration portée par le SNM/CGT, FO-Météo, Solidaires-Météo

Le ministère a annoncé le nom du prestataire retenu pour la protection sociale complémentaire volet « santé ». Il s'agit d'une « start-up » du secteur « assurances-santé » nommée Alan.

Ce choix :

- offrirait une des moins bonnes couvertures en termes de qualité de service, et son offre en termes de coût pour les agent.e.s et pour l'Etat employeur serait une des plus chères.
- provoquerait une rupture par rapport au principe de solidarité porté par les mutuelles : il s'agit d'une société d'assurance et non pas d'une mutuelle, une partie des cotisations servira donc à rémunérer les actionnaires
- reposerait sur un modèle économique par essence fragile (start-up créée en 2016 déficitaire).
- ferait peser des doutes chez les agents sur le respect de la confidentialité des données personnelles.
- reposerait sur une offre de service "tout numérique" a minima.

C'est pourquoi les organisations syndicales SNM/CGT, FO-Météo, Solidaires-Météo demandent :

- **d'arrêter la procédure de marché en cours.**
- **de reprendre une nouvelle négociation sur un nouveau projet de protection sociale complémentaire sur la santé et la prévoyance couplée.**